



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

Document d'orientation

# La foresterie participative

## Étendue, efficacité et potentiel



**Photo de couverture**

Haut gauche: ©FAO/Giulio Napolitano

Haut droit: ©FAO/Lou Dematteis

Bas gauche: ©FAO/Sean Gallagher

Bas droit: ©FAO/Vasily Maksimov

# La foresterie participative

## Étendue, efficacité et potentiel



## Introduction

En 2015, la FAO a entrepris une étude détaillée à l'échelle mondiale de la foresterie participative (FP) (démarche aussi communément appelée «foresterie communautaire» – nous la désignerons cependant ci-après sous le terme de «foresterie participative», de façon à prendre en compte l'ensemble des diverses parties prenantes, comprenant les communautés mais également les petits propriétaires forestiers, les groupements d'usagers, etc., qui s'impliquent dans la gestion des forêts au niveau local). Celle-ci a fait l'objet d'une publication dans le cadre de la série Études FAO: Forêts, sous le titre (anglais): FAO Forestry Paper 176, *Forty years of community-based forestry: A review of its extent and effectiveness* ([www.fao.org/3/b-i5415e.pdf](http://www.fao.org/3/b-i5415e.pdf)). Cette étude a démontré et confirmé les avantages sociaux,

économiques et environnementaux potentiels pouvant dériver de la FP.

Ce document d'orientation s'appuie sur cette publication pour fournir un résumé sur l'étendue de la FP dans le monde et sur l'évaluation de son efficacité en termes de résultats socioéconomiques et biophysiques. Il détaille ensuite les réformes qui apparaissent nécessaires pour améliorer la FP, de façon à ce que les populations locales puissent en bénéficier davantage et d'une manière durable, tout en contribuant à atteindre les objectifs de développement nationaux, les objectifs nationaux et mondiaux en matière de changement climatique et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.



# 1. Définir la foresterie participative

La FP est un terme générique qui comprend aussi bien les *régimes collaboratifs* (à savoir la foresterie pratiquée sur des terres relevant d'un régime foncier communautaire quelconque et requérant un certain degré d'action collective) que la *petite forêt privée* (à savoir la foresterie pratiquée par de petits propriétaires forestiers sur des terres généralement de propriété privée). Ce document d'orientation met

l'accent sur les régimes de FP *formels*, définis par un cadre juridique. Il exclut les régimes informels qui, s'ils sont largement répandus et souvent anciens et efficaces à l'échelle locale, s'inscrivent toutefois en dehors du cadre réglementaire national et peuvent par conséquent être facilement modifiés à la discrétion de l'administration.

## ÉVENTAIL DES RÉGIMES DE FP



## CLASSIFICATION DES RÉGIMES DE FORESTERIE PARTICIPATIVE

Les régimes de FP peuvent être classés en fonction des *droits fonciers* dont jouissent les parties prenantes. Ces droits déterminent l'ampleur du pouvoir des communautés locales et sont essentiels pour comprendre l'efficacité effective des différents régimes de FP.

Le régime foncier forestier est en général défini comme un «ensemble de droits», lequel comprend des droits de type opérationnel permettant d'**accéder** aux forêts et d'**obtenir** des biens et services écosystémiques, et divers droits de choix collectif en rapport avec la **gestion** des forêts (déterminer les mesures de protection forestière et les pratiques sylvicoles), l'**exclusion** (contrôler l'accès aux forêts des personnes tiers) et l'**aliénation** (vendre ou louer les droits de gestion et/ou d'exclusion ou encore de les utiliser comme garantie financière).

Source: Initiative des droits et ressources (RRI, d'après Rights and Resources Initiative). 2012a. *What rights? A comparative analysis of developing countries' national legislation on community and indigenous peoples' forest tenure rights*. Washington, DC.

*Le type et la nature* des droits fonciers forestiers dévolus aux communautés en charge de la gestion dans le cadre de régimes de FP s'inscrivent dans un large éventail, partant de droits limités, qui ne permettent qu'une participation passive à des programmes gouvernementaux, pour parvenir à un ensemble complet de droits, qui confèrent aux communautés et aux petits propriétaires forestiers le pouvoir de gérer activement les forêts.

Les droits fonciers forestiers peuvent varier en fonction de leur durée (allant d'un laps de temps limité à la perpétuité), de la facilité avec laquelle ils peuvent être modifiés ou annulés, et de la nature des compensations susceptibles d'être apportées aux ayants droit en cas de révocation ou d'extinction de ces droits. Les droits de propriété *forts* sont ceux qui s'inscrivent au sein de constitutions ou de législations, ne pouvant être modifiés qu'au moyen de plébiscites ou par le parlement. Les droits *faibles* sont ceux qui se situent à des niveaux inférieurs du cadre normatif, comme les directives, règles et réglementations ministérielles. Les droits faibles peuvent facilement être modifiés à la discrétion de l'administration.

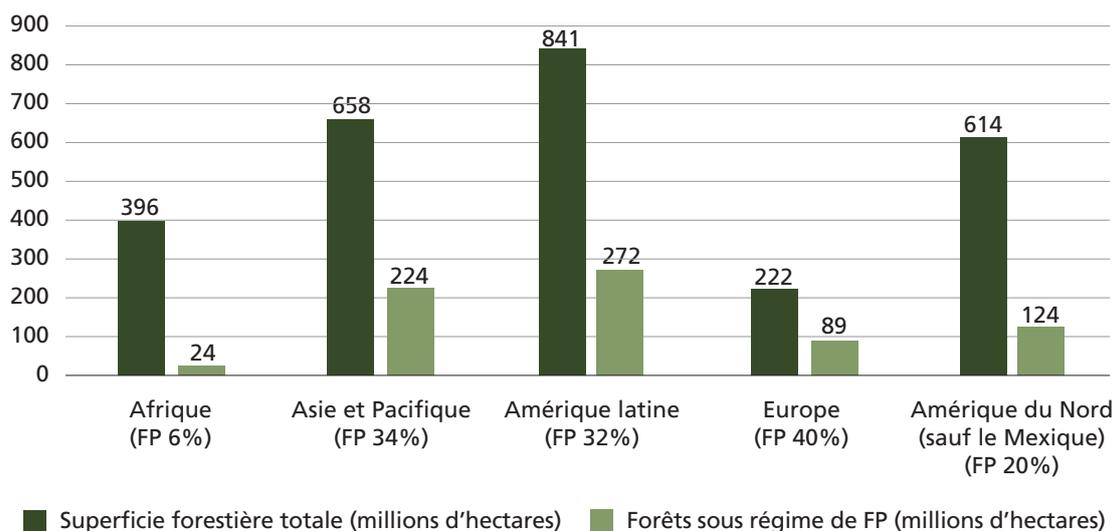
## 2. Étendue de la foresterie participative

Soixante-deux pays, représentant quelque 65 pour cent des forêts du monde, ont été examinés dans le cadre de l'Étude FAO: Forêts 176 portant sur la FP. Environ 28 pour cent des forêts de ces pays, équivalant à près de 732 millions d'hectares, relèvent de régimes de gestion de FP. Il apparaît évident que cette démarche est désormais une modalité de gestion forestière majeure au niveau mondial.

terres forestières détenues par des communautés prédominent dans l'hémisphère Sud, mais se développent aussi en Europe de l'Ouest, au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Inversement, si la petite propriété forestière est plus présente dans l'hémisphère Nord, elle se répand rapidement dans des pays tels que la Chine et le Viet Nam ainsi que dans certains pays d'Amérique latine.

Les régimes de FP exigeant des processus décisionnels collaboratifs pour la gestion des

FIGURE 2  
Superficie forestière sous régime de FP, par région



### 3. Efficacité de la foresterie participative

La recherche s'est investie d'une manière significative dans l'analyse de l'efficacité de la FP. Cela a compris des analyses régionales et mondiales de la FP, des études de cas relatives à des sites spécifiques et des analyses de métadonnées tirées d'un vaste nombre d'études de cas individuelles. Si les objectifs de la FP sont rarement énoncés explicitement dans les politiques nationales, on considère généralement qu'elle vise à atteindre deux résultats clés: une amélioration de l'état des forêts, et un renforcement des moyens d'existence des communautés et des petits propriétaires forestiers qui

gèrent ces forêts. *Le cadre des moyens d'existence* élaboré par le Ministère britannique du développement international (DFID, d'après United Kingdom's Department for International Development) fournit un système de référence pratique pour évaluer l'efficacité de la FP et présenter les résultats, en s'appuyant sur trois catégories essentielles d'avoirs: le capital naturel, le capital social/institutionnel et humain, et le capital financier. Pris ensemble, ces trois types d'avoirs déterminent les résultats biophysiques et socioéconomiques de la FP.

#### AVOIRS LIÉS AUX MOYENS D'EXISTENCE

(i) *Le capital naturel* concerne les ressources forestières et leur aptitude à produire des biens et services écosystémiques utiles aux moyens d'existence.

(ii) *Le capital social/institutionnel* concerne les réseaux sociaux requis pour pouvoir mener une action collective de gestion forestière. Le capital social comprend à la fois la capacité et l'environnement politique propice nécessaires pour que des groupes (et des individus) puissent gérer les forêts de manière efficace, et constituer ainsi le capital naturel (à savoir des forêts en meilleur état) susceptible d'améliorer les moyens d'existence et la situation de l'emploi. Cette capacité et cet environnement propice peuvent être renforcés à travers la création de coopératives et d'autres types d'organisations de producteurs en mesure de mobiliser un soutien politique et de susciter des économies d'échelle. *Le capital humain* se rapporte aux connaissances et capacités que les individus et les communautés doivent posséder pour pouvoir gérer leurs forêts.

(iii) *Le capital financier* désigne les ressources financières que les populations tirent de leurs activités de gestion forestière. *Source: DFID. 1999. Sustainable livelihood guidance sheets. Londres.*



**(i) La FP et l'amélioration du capital naturel**

De nombreuses évaluations de la FP ont constaté, parmi les résultats importants de cette démarche, une amélioration substantielle de l'état des forêts (en termes de superficie forestière, de densité, de capacité productive et parfois de diversité des espèces), une

expansion du domaine forestier et une réduction de menaces telles que l'exploitation forestière illégale et les feux de forêt.

**NÉPAL**

Au Népal, au cours des 20 ans qui ont suivi l'introduction de la FP dans le district de Dolakha, les forêts clairsemées ont été converties en forêts denses à un taux de 1,1 à 3,4 pour cent par an, les taux de reboisement ont augmenté de 1,1 à 2,0 pour cent par an et la perte de superficie forestière due aux incendies a largement diminué. Une grande part de l'accroissement de l'étendue et de l'amélioration de la santé des écosystèmes du domaine forestier s'est produite dans des zones riveraines et des territoires très sensibles à l'érosion et sujets aux glissements de terrain, ce qui s'est traduit par des résultats bénéfiques pour les bassins versants. Il faut en outre remarquer que ce renforcement du capital naturel a été réalisé en dépit d'un contexte marqué par une croissance démographique de 2,3 pour cent par an.

*Source:* Niraula, R.R., Gilani, H., Pokharel, B.K. et Qamer, F.M. 2013. Measuring impacts of community forestry program through repeat photography and satellite remote sensing in the Dolakha district of Nepal. *Journal of Environmental Management*, 126: 20-29.

**VIET NAM**

Au Viet Nam, les réformes foncières ont catalysé le développement de régimes de FP associés à la petite exploitation, conduisant la superficie de forêt gérée par de petits propriétaires forestiers (pour l'essentiel des plantations d'*Acacia*) à passer de 400 000 hectares à 1,2 million d'hectares au cours de la décennie 2002-2012. Cela a accru de manière substantielle l'ampleur du capital naturel utilisé dans la petite et la grande industrie pour la production de copeaux de bois, de feuilles de placage et d'autres produits. Ce vaste domaine de plantations, associé à des installations de transformation du bois adéquates, génère aujourd'hui un capital financier notable, comme l'illustre l'encadré p. 9).

*Source:* Byron, N. 2015. *The Acacia economy of Viet Nam*. Rapport non publié pour le Centre australien de recherche agricole internationale (ACIAR, d'après Australian Centre for International Agricultural Research).

**INDE**

Dans six États de l'Inde (Andhra Pradesh, Bengale occidental, Gujarat, Karnataka, Rajasthan et Tripura), des forêts soumises à divers types de régimes de FP, touchant 174 villages, ont montré une augmentation de la diversité végétale et de la biomasse, en regard des forêts gérées de manière traditionnelle; dans le cas du Gujarat, elles ont aussi enregistré de meilleurs résultats en termes de biodiversité.

*Source:* Ravindranath, N.H., Murali, K.S. et Sudha, P. 2006. Community forestry initiatives in Southeast Asia: A review of ecological impacts. *International Journal of Environment and Sustainable Development*, 5(1): 1-11.

**RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

En République-Unie de Tanzanie, les savanes boisées de *miombo* constituent plus de 90 pour cent des terres forestières du pays et fournissent une large gamme de services socioéconomiques et culturels à quelque 87 pour cent de la population rurale et urbaine. L'introduction de régimes de FP associés à des droits de propriété clairement définis et à un cadre réglementaire propice a entraîné une amélioration de la gestion durable des forêts, un accroissement de la biomasse forestière, une diminution des activités illégales et un renforcement des moyens d'existence locaux.

*Source:* Lupala, Z.J., Lusambo, L.P., Ngaga, Y.M. et Makatta, A.A. 2015. The land use and cover change in miombo woodlands under community based forest management and its implication to climate change mitigation: a case of Southern Highlands of Tanzania. *International Journal of Forestry Research*. 2015: ID 459102.

## (ii) La FP et l'amélioration du capital social/ institutionnel et humain

L'accroissement du capital social/institutionnel (influence sur la prise de décision et capacité de gouvernance) tout comme du capital humain (gestion des forêts et aptitudes commerciales) apparaît de façon évidente dans les régimes de FP existant de longue date que l'on trouve en Inde, au Mexique, au Népal et en République-Unie de Tanzanie, de même que chez les petits propriétaires

forestiers d'Europe et d'Amérique du Nord. Plusieurs évaluations ont présenté des exemples documentés de régimes de FP affichant une résilience substantielle face aux chocs internes et externes, résultant d'une plus forte cohésion sociale associée à un accroissement du capital social/institutionnel et du capital humain ainsi qu'à une amélioration de la gouvernance locale.

### MEXIQUE

Au Mexique, la FP a permis de consolider la cohésion communautaire, d'améliorer le capital social et d'accroître la capacité des communautés à renforcer la gouvernance à l'échelle locale. Les résultats ont eu diverses retombées positives, conduisant à amplifier l'harmonie au sein des communautés (parfois situées dans des zones sujettes aux conflits), à enrayer la perte de capital humain due à la migration vers les villes, et à augmenter la participation dans les questions communautaires.

Source: Centre pour les peuples et les forêts (RECOFTC, d'après Regional Community Forestry Training Center - The Center for People and Forests). 2013. *Community forestry in Asia and the Pacific: pathway to inclusive development*. Bangkok.

### NÉPAL

Au Népal, la Fédération des usagers des forêts communautaires du Népal (FECOFUN, d'après Federation of Community Forestry Users, Nepal) a des ramifications du niveau local au niveau national, qui sont mises en réseau avec la plupart des 18 000 groupes d'usagers des forêts présents dans le pays. La FECOFUN est désormais devenue une importante plateforme de la société civile, permettant de propager un discours plus vaste sur la gouvernance. La Fédération a été en mesure de renforcer la gestion des forêts en contrant les intérêts particuliers, et d'offrir un mécanisme prenant en compte la vision et les idées des communautés lors des débats sur l'avenir de la foresterie nationale.

Source: Ojha, H.R., Khanal, D.R., Sharma, N., Sharma, H. et Pathak, B. 2008. Federation of Community Forest User Groups in Nepal: an innovation in democratic forest governance. In B. Fisher, C. Veer et S. Mahanty, eds. *Poverty reduction and forests: tenure, market and policy reforms*. Actes d'une conférence internationale, Bangkok, 3-7 septembre 2007. Bangkok, RECOFTC/RRI.

### SUÈDE

En Suède, quelque 90 000 propriétaires privés sont membres de quatre associations de propriétaires forestiers privés gérant une superficie de 6,2 millions d'hectares. Ces coopératives emploient du personnel à plein temps pour fournir des services techniques et commerciaux (capital humain). Les coopératives facilitent l'action collective en vue d'une gestion efficace des ressources forestières privées.

Source: Schmithüsen, F. et Hirsch, F. 2010. *Private forest ownership in Europe*. Geneva Timber and Forest Study Paper 26. Genève, CEE/FAO.

### INDONÉSIE

D'après les conclusions d'un projet mené en Indonésie, l'amélioration des compétences sylvicoles de petits propriétaires forestiers a permis à ces derniers de produire du bois de meilleure qualité pour approvisionner le marché du contreplaqué, et d'augmenter ainsi leurs prix de 16 pour cent.

Source: ACIAR. 2015. *Overcoming constraints to community-based commercial forestry in Indonesia*. Rapport final du projet de l'ACIAR FST/2008/030. <http://aciar.gov.au/publication/fr2015-10>

### (iii) La FP et l'amélioration du capital financier

Il apparaît de plus en plus clair que la FP peut augmenter le capital financier. Au Cameroun, les bénéfices provenant de la FP servent à appuyer les infrastructures et les services de santé communautaires. Au Viet Nam, les petits propriétaires forestiers ont démontré leur capacité à dégager des profits et à créer des emplois locaux. Aux États-Unis d'Amérique, la FP a fourni des recettes

d'une valeur substantielle aux individus, aux familles et aux communautés, offrant des opportunités de qualité à ceux qui désirent travailler et rester sur place. Dans la plupart des cas cependant, la FP offre aux communautés et aux individus des revenus complémentaires plutôt qu'une source de revenu principal.

## BRÉSIL

Dans le cadre d'une évaluation globale de la viabilité financière de la FP dans la forêt tropicale brésilienne, une opération à grande échelle menée dans l'État du Pará pour produire du bois de sciage, grâce à une scierie mobile, a montré un taux de rentabilité (le profit divisé par le total des coûts) de 12 pour cent; et, à plus petite échelle, un projet communautaire de production de grumes réalisé dans l'État de l'Amazonas a montré un taux de rentabilité de 2 pour cent.

*Source:* Humphries, S., Holmes, T.P., Kainer, K., Koury, C.G.G., Cruz, E. et Rocha, R. de M. 2012. Are community-based forest enterprises in the tropics financially viable? Case studies from the Brazilian Amazon. *Ecological Economics*. 77: 62-73.

## VIET NAM

Aujourd'hui, l'importante augmentation du capital naturel vietnamien associée à l'accroissement des petites plantations d'*Acacia* (décrit dans l'encadré p. 7):

- génère 4,5 milliards de dollars EU par an en exportations, et l'équivalent de plus d'un milliard de dollars EU en produits ligneux pour le marché intérieur;
- emploie environ 100 000 travailleurs par an (sur la base de l'équivalent d'un temps plein) et les rémunère à hauteur de 132 millions de dollars EU;
- donne plus de 320 millions de dollars EU en paiement à quelque 250 000 ménages ruraux qui établissent une grande part (environ 70 pour cent) des plantations.

*Source:* Byron, N. 2015. *The Acacia economy of Viet Nam*. Rapport non publié pour ACIAR.

## NÉPAL

Une vaste enquête menée auprès d'individus et de groupes engagés dans la FP au Népal a montré qu'une moyenne de 640 jours-personnes de travail rémunéré était générée chaque année pour chaque groupe d'utilisateurs. Au salaire moyen de 2 dollars EU par jour, cela revient à une augmentation de revenu moyenne de 8,5 à 12,8 dollars EU par ménage et par an. En outre, les groupes d'utilisateurs ont été en mesure de générer des fonds substantiels (3 660 dollars EU en moyenne par groupe pour les forêts d'une superficie de plus de 100 ha), dont une grande partie est destinée à améliorer les conditions de vie des membres du groupe. Ces fonds issus de la FP sont principalement destinés aux écoles (30 pour cent), aux activités de génération de revenus pour les plus pauvres (17 pour cent), aux routes (16 pour cent) et à d'autres interventions sur les infrastructures comme l'approvisionnement en électricité, la construction de temples, l'adduction d'eau potable et l'assainissement.

*Source:* MFSC (Ministère des forêts et de la conservation des sols, d'après Ministry of Forest and Soil Conservation). 2013. *Persistence and change: review of 30 years of community forestry in Nepal*. Kathmandou.

#### (iv) La FP, plus d'équité et moins de pauvreté

Lutter contre la pauvreté et parvenir à une plus grande équité en termes de parité, inclusion et justice sociales sont des éléments au cœur de nombre des régimes de FP. Cependant, améliorer les moyens d'existence des communautés locales (en renforçant le capital naturel, social, humain et financier) n'équivaut pas à réduire la pauvreté. La pauvreté ne peut être réduite que lorsque les personnes pauvres sont identifiées et que des opportunités et des bénéfices les visent spécifiquement. Quand des accords ciblés ont été mis en œuvre, dans des pays tels que le Kenya, le Népal et la République-Unie de Tanzanie ou bien dans l'hémisphère Nord, la FP a permis de réduire les inégalités sociales et entre les sexes de même que la pauvreté, grâce à la création d'opportunités d'emploi et au renforcement d'un flux (équitable) d'avantages tirés des écosystèmes forestiers.

Il a été constaté que la FP mise en œuvre par des groupes ayant une forte proportion de femmes au sein de leur comité de gestion donnait lieu à des améliorations considérables, tant en matière de l'état des forêts qu'en matière de répartition équitable.

Malgré ces résultats positifs, très peu de pays se préoccupent spécifiquement de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des sexes au travers de programmes de FP en mettant en place des mécanismes réglementaires et institutionnels visant à identifier les personnes pauvres et marginalisées, et à orienter les bénéfices vers elles. Le Népal constitue une exception: les règles et réglementations qui sous-tendent la mise en œuvre de la foresterie communautaire contiennent des dispositions particulières en faveur des pauvres, veillant à l'inclusion des groupes défavorisés, notamment des femmes, dans les prises de décision, et garantissant à ces groupes un accès équitable aux bénéfices tirés des écosystèmes forestiers. Au Népal, quelque 35 pour cent des revenus générés par les groupes de FP doivent obligatoirement être investis dans des programmes favorables aux plus démunis.

Source: Bhattarai, R.C. 2012. Economic impact of community forestry in Nepal: a case of mid-hill districts of Nepal. *Economic Journal of Development Issues*, 13/14(1-2): 75-96.



## 4. La capacité de la foresterie participative à contrer les effets négatifs du changement climatique et à contribuer à d'autres initiatives politiques nationales et internationales

Les avantages procurés par la FP, tant en termes de l'expansion du domaine forestier qu'en termes de renforcement de la gestion durable des forêts, ont également des retombées externes positives dépassant le cadre des communautés locales, entre autres le piégeage du carbone. Le déboisement et les changements dans l'utilisation des terres comptant pour environ 11 pour cent des émissions mondiales annuelles de gaz à effet de serre, il y a des raisons pressantes pour promouvoir la FP en tant que mécanisme permettant d'accroître le stockage du carbone et d'atténuer les effets adverses du changement climatique.

Par ailleurs, les retombées positives susceptibles de dériver d'une FP adéquatement conçue et mise en œuvre signifient qu'il s'agit là d'un mécanisme potentiellement significatif pour la réalisation du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* des Nations Unies, en particulier l'Objectif 15.2: «*D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer*

*les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial*», de même que pour permettre aux pays d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, tels qu'ils sont mis en avant dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).

Les aspirations nationales et internationales à la gestion durable des forêts (et à l'expansion du domaine forestier) sont manifestes dans diverses initiatives d'envergure, notamment les mécanismes de rémunération pour les services écosystémiques (PSE), les mesures de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD et REDD+) et le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT, d'après Forest Law Enforcement, Governance and Trade). Non seulement la FP peut appuyer chacune de ces initiatives, mais elle peut aussi fournir un cadre institutionnel durable pour assurer leur succès à long terme.



## LA CAPACITÉ DE LA FORESTERIE PARTICIPATIVE EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BRÉSIL

Au Brésil, entre 2000 et 2012, le taux de déboisement a été inférieur à 1 pour cent dans les forêts contrôlées par des communautés autochtones (28 pour cent du couvert forestier), tandis qu'il a été de 7 pour cent dans les forêts non gérées par des communautés. Au cours de la même période, ces dernières ont émis 27 fois plus de dioxyde de carbone que les forêts sous gestion communautaire. En outre, l'amélioration de l'état des forêts gérées par les communautés s'est traduite par une quantité de carbone par hectare supérieure de 36 pour cent à celle présente dans les forêts non soumises à une gestion participative.

*Source:* Stevens, C., Winterbottom, R., Springer, J. et Reytar, K. 2014. *Securing rights, combating climate change: how strengthening community forest rights mitigates climate change*. Washington, DC, Institut des ressources mondiales/Initiative des droits et ressources.

## LE POTENTIEL DE LA FORESTERIE PARTICIPATIVE EN MATIÈRE DE RALENTISSEMENT ET D'ATTÉNUATION DES EFFETS ADVERSES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les émissions mondiales de carbone dérivant des combustibles fossiles et des processus industriels (production de clinker de ciment, métaux et substances chimiques) se sont élevées à 36 milliards de tonnes en 2014.

*Source:* PBL Netherlands Environmental Assessment Agency. 2015. *Trends in global CO<sub>2</sub> emissions: 2015 Report*. La Haye.

Selon les estimations de l'Institut des ressources mondiales, les quelque 513 millions d'hectares de forêts communautaires (ne comprenant pas le domaine des petites exploitations sous régime de FP) ont séquestré environ 38 milliards de tonnes de carbone, ce qui équivaut à peu près à un an des émissions mondiales de carbone issues de la combustion des carburants fossiles et des processus industriels. Soulignant l'importance de la FP dans le contexte du réchauffement global, plus de 513 millions d'hectares de forêts communautaires identifiées dans l'étude de l'Institut des ressources mondiales sont soumises à un système d'accès et de gestion relevant de droits coutumiers qui ne sont pas juridiquement reconnus par les gouvernements. De ce fait, ce sont ces forêts qui sont le plus menacées par la conversion à d'autres utilisations des terres, laquelle contribue à quelque 9 pour cent des émissions mondiales de carbone. Étendre les régimes formels de FP au sein de ces forêts peut considérablement contribuer à atténuer les effets du changement climatique, tant en empêchant le déboisement qu'en protégeant et en augmentant le carbone stocké.

*Source:* Stevens, C., Winterbottom, R., Springer, J. et Reytar, K. 2014. *Securing rights, combating climate change: how strengthening community forest rights mitigates climate change*. Washington DC, Institut des ressources mondiales/Initiative des droits et ressources.

## LA FORESTERIE PARTICIPATIVE: UNE OPTION PEU COÛTEUSE POUR AIDER À ATTEINDRE LES OBJECTIFS ÉNONCÉS DANS LES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL

Les résultats d'une analyse coûts-bénéfices menée dans le bassin amazonien au Brésil, en Colombie et dans l'État plurinational de Bolivie fournissent des arguments économiques solides pour inciter les gouvernements à investir en vue de sécuriser le régime foncier des terres forestières relevant des populations autochtones en Amérique latine et, plus largement, les droits sur les terres communautaires dans le monde. L'analyse montre clairement qu'il s'agit d'une option peu coûteuse susceptible d'aider les gouvernements à atteindre les objectifs climatiques énoncés dans leurs CDN.

*Source:* Ding, H., Veit, P.G., Blackman, A., Gray, E., Reytar, K., Altamirano, J.C. et Hodgdon, B. 2016. *Climate benefits, tenure costs: the economic case for securing indigenous land rights in the Amazon*. Washington DC, Institut des ressources mondiales.



© FAO/GIULIO NAPOLITANO



© FAO/DOMINIQUE REEB



© FAO/D. ENKHAJSAIKHAN



© FAO/DOMINIQUE REEB



© FAO/FO-5198/S. MIDGLEY



© FAO/GIULIO NAPOLITANO



© UNCDF/ADAM ROGERS



© ICIMOD/NABIN BARAL

## 5. Six actions stratégiques pour améliorer les résultats biophysiques et socioéconomiques de la foresterie participative

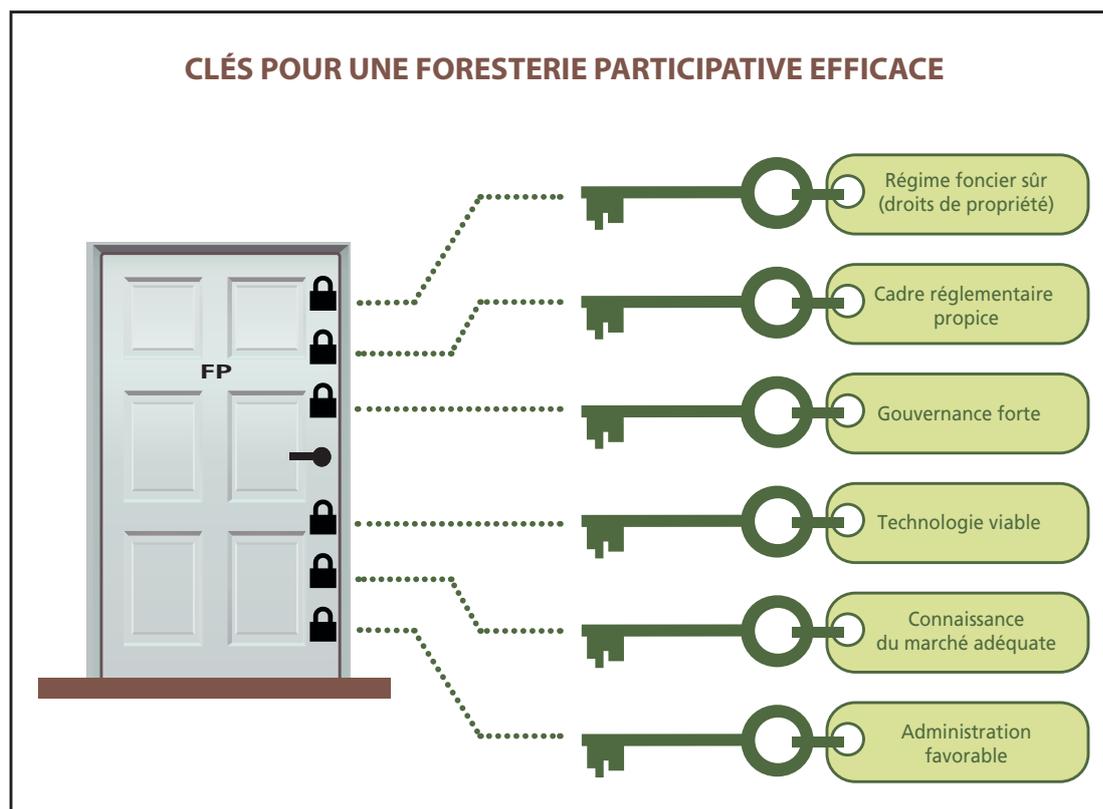
Potentiellement, la FP est en mesure de protéger et renforcer le capital naturel, de consolider le capital social/institutionnel, humain et financier, d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté et les inégalités, tout en contribuant à la croissance économique nationale, à la gestion durable des forêts et à l'atténuation des effets du changement climatique. En dépit de tout cela, elle ne parvient souvent pas à réaliser pleinement son potentiel.

Il est nécessaire à la fois d'étendre et de réformer les régimes de FP, pour qu'ils parviennent aux résultats escomptés par les communautés locales, nationales et internationales. Cela exige l'engagement, l'action et l'appui des gouvernements.

En ce qui concerne la réforme des régimes de FP, l'expérience indique qu'il n'y a pas de solution unique qui soit adaptée à toutes les situations. Pour aller de

l'avant et s'orienter dans la direction du changement voulu, il est impératif de travailler à l'échelle locale afin de comprendre le contexte, s'appuyer sur les capacités locales et tirer parti des régimes de FP réussis. Les régimes de FP les plus efficaces montrent un certain nombre de «caractéristiques propices» susceptibles de guider les réformes politiques. Ces caractéristiques propices peuvent être assimilées métaphoriquement à des clés permettant de déverrouiller une porte, l'analogie étant que pour «ouvrir la porte du succès de la FP», il faut en même temps «ouvrir les bons cadenas» et «ouvrir tous les cadenas».

Indépendamment de l'importance de chacune des clés, elles doivent toutes être disponibles pour que les régimes de FP puissent opérer à leur plein potentiel et procurer les résultats biophysiques et socioéconomiques que l'on attend d'eux.



## Un régime foncier sûr (droits de propriété forestière)

Il existe une corrélation nette entre un régime foncier *fort* (sûr) et une amélioration de l'étendue et de l'état des forêts. À l'inverse, un régime foncier *faible* (précaire) tend à être associé à la dégradation des forêts et au déboisement. Sur le plan mondial, les droits fonciers forestiers des populations locales et autochtones demeurent faibles; cela limite leur capacité et leur volonté d'investir dans la gestion des forêts, et ainsi d'en recevoir toute une éventail de bénéfices, y compris commerciaux.

**Les communautés et les petits propriétaires forestiers devraient bénéficier d'un régime forestier fort (sûr) garanti à long terme et disposer d'un «ensemble de droits» exhaustif pour être habilités à gérer durablement leurs forêts.**

Les régimes de FP les plus réussis sont marqués par un régime foncier sûr et à long terme permettant de gérer, utiliser et contrôler des superficies forestières clairement définies. Les droits de propriété doivent avoir une durée suffisamment longue pour encourager les communautés locales à investir leur capital social et humain dans la gestion des forêts en étant assurées de pouvoir en bénéficier grâce à un accroissement du flux de produits et revenus forestiers.

## Un cadre réglementaire propice

L'importance d'un cadre réglementaire propice et clair est un thème récurrent dans pratiquement toutes les évaluations de la FP.

Les droits dévolus doivent offrir un équilibre de droits et de responsabilités, en évitant toute obligation lourde en matière d'enregistrement, démarcation,

taxation, plan d'aménagement, établissement de rapports et toutes limitations dans le transport et le commerce. Dans la plupart des pays, même lorsque les droits des communautés sont forts (sûrs), de multiples et complexes procédures de vérification de la conformité (qui font souvent partie intégrante du cadre réglementaire), imposées par les pouvoirs publics chargés de la gestion des forêts et d'autres instances gouvernementales, mettent des obstacles majeurs sur

**Le cadre réglementaire de la FP devrait être clair et propice, de façon à permettre aux petits propriétaires forestiers et aux communautés de gérer leurs forêts sans devoir subir le poids de dispositions législatives excessivement contraignantes.**

le chemin des communautés et des petits propriétaires forestiers. Cela les empêche effectivement de gérer leurs forêts de façon à ce que celles-ci réalisent leur plein potentiel. Il est impératif d'être vigilant dans le cadre des régimes de FP pour s'assurer que l'ensemble des droits concédés aux communautés locales n'est pas submergé par des obligations excessivement contraignantes.

## Une gouvernance forte

Pour mettre en œuvre une utilisation durable des forêts, des institutions locales efficaces sont au moins aussi importantes que les formes spécifiques des droits fonciers. Les régimes de FP doivent se constituer sur la base d'une compréhension claire de la nature souvent complexe des institutions locales existantes, à savoir comment celles-ci pourraient être mises à contribution pour encourager une gestion collaborative des forêts, et de quelle manière elles pourraient influencer les résultats attendus.

Lorsque des peuples autochtones sont impliqués dans des programmes de FP, ou qu'ils sont touchés par ces derniers, il est crucial que soit respecté le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, tel qu'il est articulé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

**Les communautés et les petits propriétaires forestiers devraient être appuyés en vue de développer des institutions locales fortes, aptes à exercer une gouvernance efficace de leurs forêts.**

Une gouvernance forte requiert une participation avérée des communautés locales et des autres parties prenantes, la transparence du processus décisionnel, l'égalité des sexes, la redevabilité et l'application du droit. Elle est également associée à une gestion efficace et effective des ressources naturelles, humaines et financières, ainsi qu'à une distribution juste et équitable des bénéfices aux divers membres. Inversement, une gouvernance faible entraîne en général un manque de transparence, créant de nombreuses opportunités pour des comportements de recherche de profits personnels et pour la corruption. Le développement d'une gouvernance forte dans le cadre de régimes de FP exige fréquemment des interventions de facilitation intensives et un soutien régulier étalé sur de nombreuses années.

## Une technologie viable

Dans de nombreuses parties du monde, la FP s'oriente vers la commercialisation de biens et services forestiers. Au fur et à mesure que cette tendance se précise, l'importance de

développer et appliquer une technologie appropriée, à tous les stades de la production, de la récolte, de la transformation et de la mise sur le marché des produits forestier non ligneux et des produits du bois,

**Les communautés et les petits propriétaires forestiers devraient être aidés à obtenir la technologie et les compétences indispensables pour pouvoir gérer durablement leurs forêts et optimiser la production des biens et services souhaités.**

apparaît de plus en plus pressante.

Les petits propriétaires forestiers et les groupes communautaires ont besoin des compétences techniques et des connaissances leur

permettant d'établir et gérer durablement leurs forêts et leurs produits forestiers, à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, l'accès à des plants forestiers de qualité sera crucial pour optimiser la productivité au cours des premières années; tandis que l'accès à des économies d'échelle dans la transformation et la commercialisation des biens et services écosystémiques sera décisif au cours des stades ultérieurs.

Pour des raisons variées, les responsables de la FP et les chercheurs ont largement ignoré le rôle d'une sylviculture solide dans le domaine de la FP. Or, un bon savoir sylvicole est nécessaire pour pouvoir gérer les forêts durablement et produire l'éventail de biens et services escomptés par les petits propriétaires forestiers et les communautés. Il faut noter aussi que le type de sylviculture requis pour assurer une FP réussie peut être bien différent de celui mis en pratique dans les grandes exploitations forestières de nombreux pays industrialisés.

## Une connaissance du marché adéquate et un accès à celui-ci

**Il faudrait soutenir les communautés et les petits propriétaires forestiers en leur apportant les informations, les connaissances et les compétences nécessaires pour qu'ils puissent accéder aux marchés et commercialiser les biens et services produits par leurs forêts.**

Les communautés et les petits propriétaires forestiers doivent disposer de compétences considérables en affaires et en entrepreneuriat, de même que de connaissances commerciales, pour pouvoir traiter de

questions telles que la qualité des produits, la valeur ajoutée et le marketing, et ajuster leurs produits de façon à ce qu'ils répondent aux exigences du marché.

L'accès à l'information est essentiel pour évaluer les tendances du marché, les prix, les chaînes de valeurs, etc. Or, cette information fait généralement défaut dans les régimes de FP.

En outre, de nombreux marchés, en particulier les marchés du bois, sont souvent faussés, favorisant fréquemment les élites, politiques et autres. Ils tendent également à manquer de transparence, ce qui fait qu'il est très difficile pour les communautés et les petits propriétaires forestiers de pénétrer le marché et d'optimiser le revenu obtenu de la vente de leurs biens et services forestiers.

## Une administration au mandat et à la culture favorables

Il existe un lien étroit entre la création d'un cadre réglementaire propice à la FP et la création d'un environnement administratif qui aide les communautés et les petits propriétaires forestiers à la mettre en œuvre. La nature des relations entre l'administration, les communautés et les individus est habituellement ignorée ou marginalisée dans les discussions relatives aux besoins requis pour une mise en œuvre efficace de la FP. La résistance des fonctionnaires gouvernementaux à renoncer au contrôle sur les forêts, même lorsqu'ils sont appelés à le faire en vertu du cadre réglementaire, entrave la capacité des communautés et des petits propriétaires forestiers de recueillir les pleins bénéfices de leurs efforts de gestion forestière.

**Les gouvernements devraient s'assurer que les fonctionnaires aident activement les communautés et les petits propriétaires forestiers à gérer durablement leurs forêts, en adoptant une perspective ascendante de la gestion forestière, plutôt qu'une approche descendante (axée sur le commandement et le contrôle).**

Adopter une démarche de FP exige en général que les acteurs clés, tels que fonctionnaires gouvernementaux, groupes communautaires ou

individus, revêtent des rôles très différents de ceux ayant prévalu auparavant dans le cadre de modèles de gestion forestière centralisée. Les fonctionnaires gouvernementaux pourraient être amenés à passer d'une gestion active des forêts, pouvant supposer un haut degré de commandement et de contrôle, à une gestion participative des forêts, où il leur est demandé

d'appuyer les petits propriétaires forestiers et les groupes communautaires à gérer les forêts pour qu'ils puissent en retirer de nombreux avantages, plutôt que de gérer ces forêts au profit direct de l'État. Cela implique un changement fondamental dans la culture

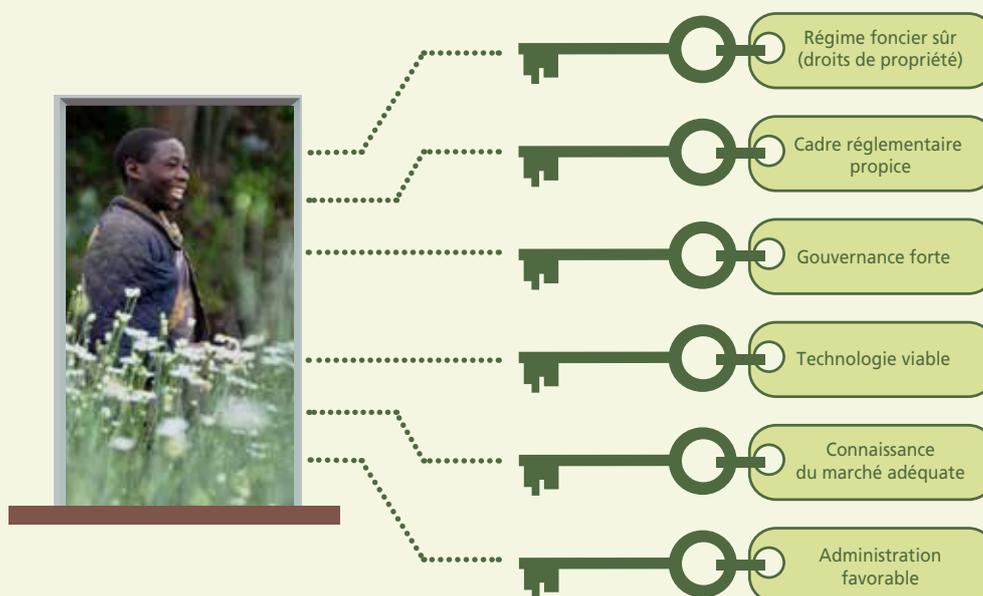
organisationnelle des organismes concernés, ce qui est par nature très difficile à obtenir. Un tel changement d'attitude et d'approche requiert invariablement un important soutien de la part des fonctionnaires gouvernementaux.

## CONCLUSIONS TIRÉES DE 40 ANS DE FORESTERIE PARTICIPATIVE

1. Un grand nombre d'exemples, à diverses échelles (de projets pilotes à des projets nationaux) et dans toutes les régions du monde, montrent l'aptitude de la FP à améliorer la gestion durable des forêts et les moyens d'existence locaux, et à contribuer à atténuer les effets du changement climatique.
2. Si les régimes de FP représentent désormais une modalité majeure de gestion des forêts à travers le monde, nombre d'entre eux ont une performance bien en dessous des attentes et pourraient faire beaucoup mieux si toutes les conditions nécessaires à leur fonctionnement effectif étaient réunies.
3. Des données solides manquent concernant l'étendue et l'efficacité de la FP à l'échelle nationale, susceptibles d'être utilisées pour étayer les discussions et les prises de décision.
4. Une vision et un encadrement forts sont nécessaires pour introduire et réformer les régimes de FP, de sorte qu'ils contribuent à atteindre les multiples objectifs mondiaux en matière de réduction de la pauvreté, égalité des sexes, protection de la biodiversité et renforcement de la résilience face au changement climatique. On en sait suffisamment sur la FP pour justifier la mise en œuvre des six actions stratégiques détaillées dans ce document d'orientation forestière, qui sont indispensables pour améliorer les résultats biophysiques et socioéconomiques de la FP.

## LE POTENTIEL DE LA FORESTERIE PARTICIPATIVE

Les peuples autochtones, les communautés locales et les petits propriétaires – hommes et femmes, jeunes et personnes âgées – sont prêts à prendre en charge la gestion et l'amélioration des forêts à une échelle considérable et à générer ainsi des moyens d'existence durables. Pour que cela se produise, les dirigeants politiques et les décideurs, qui détiennent les « clés », doivent ouvrir la « porte du succès » afin de libérer le potentiel représenté par des centaines de millions de personnes pouvant gérer durablement la majeure partie des forêts du monde tout en améliorant leurs moyens d'existence.



Depuis les années 1970 et 1980, la foresterie participative (FP) a gagné en popularité s'appuyant sur le principe selon lequel les communautés locales, lorsqu'elles ont des droits de propriété suffisants sur les ressources forestières locales, peuvent s'organiser de manière autonome et développer des institutions locales pour réguler l'utilisation des ressources naturelles et les gérer durablement. Au fil du temps, diverses formes de foresterie participative ont évolué dans différents pays, mais toutes ont en leur cœur la notion d'un certain niveau de participation des petits exploitants et des groupes communautaires à la planification et à la mise en œuvre de la gestion forestière.

Ce document d'orientation s'appuie sur une étude de la FAO publiée sous le titre (anglais): FAO Forestry Paper 176, *Forty years of community-based forestry: A review of its extent and effectiveness*, pour résumer l'étendue de la foresterie participative dans le monde et évaluer son efficacité en termes de résultats socioéconomiques et biophysiques. Il détaille ensuite les réformes qui apparaissent nécessaires pour améliorer la foresterie participative, de façon à ce que les populations locales puissent en bénéficier davantage et d'une manière durable, tout en contribuant à atteindre les objectifs de développement nationaux, les objectifs nationaux et mondiaux en matière de changement climatique et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Ce document d'orientation s'adresse aux décideurs, aux praticiens, aux chercheurs, aux communautés et à la société civile.

[www.fao.org/forestry/participatory](http://www.fao.org/forestry/participatory)